

Habitat Jeunes



Sécurisons les parcours des jeunes

pour une société accueillante pour sa jeunesse

© Julien Bergeaud - Residence L'Escal - Muret

Le temps de la jeunesse est un temps précieux en soi, fait d'expérimentation, d'aspiration à l'autonomie, d'ouverture à soi et au monde. C'est aussi celui de la construction de l'avenir, faite de tâtonnements et d'essais. C'est à ce moment que toute une génération se forme, forge son identité et développe sa façon de vivre ensemble pour fabriquer la société de demain.

Pourtant c'est aussi souvent le temps de « l'empêchement » et de l'attente « des jours meilleurs ». Ainsi cette génération fait face à des difficultés croissantes : le coût des logements est élevé, la formation sélective, l'entrée dans l'emploi est tardive et précaire. Un jeune sur cinq vit sous le seuil de pauvreté. La crise COVID a dégradé la santé des jeunes et a parfois renforcé leur sentiment d'abandon.

Depuis plus de 65 ans, le réseau Habitat Jeunes milite pour une société accueillante pour toutes les jeunes, pour leur offrir les moyens de devenir des habitants impliqués dans leur territoire, et développer leur pouvoir d'agir et leur autonomie. Chaque année nous sommes témoins de la trajectoire de 200 000 jeunes. Nous, porteurs de projets Habitat Jeunes, nous voulons une réponse forte des candidats aux présidentielles et législatives 2022 pour sécuriser les parcours de jeunes. Nous sollicitons les moyens d'animer le brassage social dans nos établissements, socle indispensable à l'émancipation de toutes les jeunes. Nous demandons le développement de l'accès au logement pour les jeunes, colonne vertébrale de l'insertion. Nous revendiquons enfin le droit à l'expérimentation et le renforcement du pouvoir d'agir des jeunes.

Union nationale pour l'habitat des jeunes

12, avenue du Général-de-Gaule – CS 60019 – 94307 Vincennes Cedex – 01 41 74 81 00

www.habitatjeunes.org



Axe **1**

Refusons de mettre les jeunes dans des cases et donnons les moyens au brassage social

Nos constats

Si le moment d'entrée dans la vie active est source d'incertitude pour de nombreux jeunes, il arrive que cette période génère pour certains de grandes fragilités (professionnelles, économiques, sociales, psychiques, etc.) Les jeunes ont alors besoin d'être accompagnés au plus près de leur besoins sociaux mais aussi de vivre avec des jeunes différents d'eux, aux occupations et parcours divers. C'est à vivre ensemble que

l'on apprend à vivre ensemble. Seul l'accès au droit exige d'être le même pour tous, sous peine d'accentuer clivages et ségrégation.

Les acteurs Habitat Jeunes affirment que c'est en créant des lieux où les jeunes font l'expérience de la mixité sociale que l'on renforce la cohésion entre tous. Pour devenir un puissant levier d'émancipation pour chacun et pour tous, cette mixité doit être

activée par des mécanismes qui favorisent le lien, l'entraide, l'apprentissage progressif : c'est le rôle de l'animation socio-éducative. Ce « brassage » des populations, cher aux projets d'éducation populaire, contribue notamment à inverser les trajectoires des jeunes les plus en difficulté, par la rencontre d'autres possibles et l'émulation qu'elle engendre.

Nos propositions

1. Pour renforcer la cohésion sociale

- ▶ Développons les espaces de mixité sociale entre les différentes situations de jeunesse (centres sociaux, maisons des jeunes et de la culture, foyers de jeunes travailleurs, etc.)
- ▶ Soutenons l'action socio-éducative dans ses dimensions individuelles et collectives dans les lieux d'accueil de la jeunesse.

2. Pour valoriser les métiers du lien

- ▶ Reconnaissons la contribution des intervenants et animateurs sociaux à la richesse nationale.
- ▶ Améliorons les conditions de travail et les salaires dans ces métiers afin de renforcer l'attractivité de ces métiers.

3. Pour en finir avec les situations de non-droit

- ▶ Développons la fonction d'accès aux droits sociaux, notamment numériques, au sein des établissements et services afin de lutter contre le non-recours.
- ▶ Mettons en œuvre une régularisation automatique des Mineurs Non Accompagnés dès 18 ans, comme en Espagne.
- ▶ Généralisons la mise en place des contrats jeunes majeurs jusqu'à 21 ans pour les jeunes qui ont été accompagnés par l'aide sociale à l'enfance (ASE) en donnant les moyens ad hoc aux Départements.

Axe **2****Développons l'accès des jeunes au logement et facilitons leur parcours résidentiel****Nos constats**

La crise du logement a touché les jeunes de plein fouet. Les exigences des bailleurs paraissent toujours plus excessives quant aux garanties, aux cautions ou aux ressources.

Il ne suffit plus d'avoir un emploi pour espérer avoir un logement, il faut aussi qu'il soit régulier et qu'il assure un niveau de ressources auquel peu de jeunes peuvent prétendre. La mobilité propre aux premières années de formation et d'emploi est valorisée,

voire exigée, sans que les conditions matérielles qui la permettent ne soient traitées à la hauteur de l'enjeu.

On sait que l'accès au logement est déterminant pour accéder à l'offre de formation, notamment à l'apprentissage, ainsi qu'à l'emploi. En tant qu'acteurs Habitat Jeunes nous appelons à une mobilisation d'ampleur pour une offre de logements rendant possible

les trajectoires résidentielles, du logement pour « vivre sa jeunesse » au logement « d'installation », un logement de qualité et attractif, intégrant autant les enjeux de la transition écologique que les espaces pour y mener des activités collectives.

Nos propositions**1. Pour faciliter les trajectoires résidentielles des jeunes**

► Favorisons l'accès au logement de droit commun pour les jeunes :

- En développant les outils de médiations et d'intermédiation locative ;
- En facilitant l'accès des jeunes au parc locatif social ;
- En généralisant et faisant respecter l'encadrement des loyers dans le parc privé ;
- En promouvant les actions d'accueil, information, orientation et accompagnement en déployant des dispositifs assurant cette fonction (Services Logements Jeunes/CLLAJ).

► Constituons des outils d'accès au logement, particulièrement pour :

- Les apprentis avec double résidence qui ont besoin d'une double APL ;
- Les jeunes en contrat d'engagement jeunes (CEJ), ou aux faibles ressources dont il faut sécuriser le parcours logement avec des mesures d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) spécifiques, un fonds de solidarité pour le logement (FSL) accès et maintien renforcé.

2. Pour renforcer l'attractivité et projeter durablement une offre Habitat Jeunes sur les territoires

► Confortons le modèle économique des résidences Habitat Jeunes :

- En intégrant la problématique des variations des coûts de l'énergie ;
- En améliorant les financements à l'investissement et en augmentant la part des aides à la pierre (prêt locatif aidé d'intégration - PLAI) ;
- En revalorisant et systématisant le versement de l'aide à la gestion locative sociale (AGLS).

► Pérennisons des financements dédiés à la réhabilitation :

- Pour des rénovations thermiques mais aussi pour des restructurations lourdes ;
- Par des aides à la pierre et des prêts bonifiés a minima au niveau du PLAI, y compris lorsque le bâti a déjà bénéficié d'aides initiales.

► Caractérisons l'ensemble de ces besoins et formalisons un programme pluriannuel de réhabilitation des résidences Habitat Jeunes.

3. Pour répondre aux enjeux des territoires

► Redonnons leur place aux dialogues de gestion territoriaux, contribuons aux instances de concertation locales, partageons notre analyse dans les documents de stratégie, d'orientation et de planification dont se dotent les collectivités (PLH, PLU, PDALHPD...).

► Développons des solutions logement pour les jeunes, expérimentons pour répondre à leurs besoins, sur tous les territoires, des plus ruraux aux plus urbanisés.

► Adoptons une programmation pluriannuelle pour le logement des jeunes, avec des objectifs nationaux et territorialisés, selon les besoins définis localement.

Axe **3****Renforçons le pouvoir d'agir des jeunes et leur droit à l'expérimentation****Nos constats**

La crise sanitaire a mis en exergue les difficultés économiques et sociales des jeunes. Ils ont largement contribué à l'explosion de la demande d'aide alimentaire. Le chômage des jeunes est repassé au-dessus de la barre des 20% en 2020 en France. Le déploiement du plan #1jeune #1solution a permis d'apporter des réponses sans pour autant avoir franchi le pas d'un accès généralisé à un minimum de ressources pour les jeunes, lequel est devenu une urgence absolue. Aujourd'hui,

beaucoup de jeunes ne disposent d'aucune ressource et leur parcours se trouve entravé par de multiples obstacles matériels. L'accès à un minimum de revenus, par le travail ou la solidarité nationale est un préalable à tout parcours d'insertion, une condition de leur capacité à expérimenter.

Dans ce contexte, le développement d'une approche globale des questions de jeunesse est déterminant. Si l'habitat est le pilier de

notre mouvement, nous entendons contribuer aux politiques publiques qui touchent à l'ensemble des conditions faites aux jeunes. Nous portons haut les mesures nécessaires à réformer les différents secteurs qui concourent à ce qu'ils mènent une vie plus choisie et plus affranchie, individuellement et collectivement.

Nos propositions**1. Pour permettre aux jeunes de se réaliser avec des ressources sécurisées**

- ▶ Déployons le revenu universel d'activité (RUA) pour les jeunes en s'inspirant des expérimentations de certaines collectivités (comme celle de Lyon).
- ▶ Revalorisons les APL et harmonisons leurs modalités de calcul pour tous les jeunes de moins de 30 ans (abattement fiscal ou forfait).
- ▶ Ouvrons des droits à l'assurance chômage à l'issue d'une première expérience professionnelle d'une durée supérieure à deux mois.

2. Pour faciliter l'insertion des jeunes

- ▶ Mettons en œuvre une politique volontariste d'accès au premier emploi : créons 100 000 parcours emploi compétences par an.
- ▶ Déployons le contrat d'engagement jeune (CEJ) et atteignons 500 000 jeunes bénéficiaires, en adaptant les démarches d'accompagnement à la situation des jeunes, en sécurisant leur accès au logement : une aide à l'entrée, une APL stable et un mécanisme d'aide au maintien dans le logement en cas de rupture de parcours.

- ▶ Simplifions les modalités d'accès au financement de l'hébergement, la restauration et le transport des apprentis en modifiant le décret de janvier 2019.

3. Pour faciliter le développement des espaces d'engagement et l'implication des jeunes dans des projets d'intérêt général

- ▶ Votons une loi d'orientation et de programmation pour les projets d'éducation populaire concrétisée par 1 % du budget de l'État.
- ▶ Poursuivons le développement du service civique, en étant attentif à conserver une approche de volontariat.
- ▶ Valorisons l'engagement à travers l'attribution d'ECTS (système européen de transfert et d'accumulation de crédits), la validation des acquis de l'expérience (VAE) et l'accès à l'Institut de l'Engagement.